



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23417

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la création d'une maison de l'environnement à la Réunion. En effet, depuis plusieurs années, le département est au coeur de recherches scientifiques à caractère international : volcanologie, protection des écosystèmes particulièrement fragiles tels que récif corallien, forêt primaire tropicale humide et sèche ; veille météorologique grâce au Centre des cyclones tropicaux ; étude de l'atmosphère dans le cadre d'un programme international de lutte contre l'effet de serre sous l'égide de l'université ; programme de gestion et de protection des ressources halieutiques conduit par l'Agence pour la recherche et valorisation marines, qui intervient au niveau de l'océan Indien ; programme de recherche en agronomie tropicale avec le CIRAD. L'ensemble de ces actions s'articulent autour d'un projet de développement durable mis en oeuvre par différents partenaires : Europe, État, régions, départements et groupements de communes. Elles pourraient être coordonnées et davantage valorisées dans le cadre d'une véritable maison de l'environnement à vocation régionale. Il lui demande si son ministère est favorable à l'implantation d'une telle structure à Saint-Denis, sur le site de l'ONF à La Providence.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'implantation d'une maison de l'environnement à la Réunion. Le site de La Providence constitue d'ores et déjà un véritable « pôle de l'environnement », avec la présence de l'Office national des forêts, de la direction de l'agriculture et de la forêt, de la direction des services vétérinaires et bientôt de la direction régionale de l'environnement et de la brigade de la nature de l'océan Indien. Il s'agit plus aujourd'hui d'un regroupement de différents organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement que de coordination ou de valorisation en matière de recherche scientifique. Le préfet et les services de l'Etat restent à la disposition des élus concernés afin d'étudier avec eux les partis possibles pour une « maison de l'environnement ».

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23417

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6236

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 495